Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215602053-20260414-2026_027-DE

Commune de
SAINT ARMEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, 13 avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Membres du Conseil municipal : Mmes et MM : Philippe TREMOUREUX, Françoise BOUSQUET, Rémi AMAR, Isabelle MATAMOROS, Rémy BESNARD, Anne TESSIER-PETARD, Jacques MAURY, Jeannine BROGUET, Yann VELLUET, Martine COURTOIS, Philippe AUBRIERE ; Hélène PERCHEPIED, Christian LE MENACH, Mathilde DUCHESNE, Jean Pierre BERNARD
Absents excusés : Mme Isabelle MATAMOROS qui a donné procuration à Mme Françoise BOUSQUET, M Rémy BESNARD qui a donné procuration à Mme Jeannine BROGUET
Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents :13 Votants : 15
Secrétaire de séance : Rémi AMAR

Délibération n°2026-04 / 027 – Demande de subvention travaux rénovation de l'école

Rapporteur : M le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérants la nécessité d'améliorer la performance énergétique du bâtiment de l'école Gustave Siné, afin notamment de réduire les consommations d'énergie, de maîtriser les dépenses de fonctionnement et d'améliorer le confort des usagers ;

Considérant le coût prévisionnel de l'opération estimé à 370 100€ HT ;

Considérant que la commune a d'ores et déjà obtenu des financements pour ce projet, notamment au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), un fond de concours de l'Agglomération ainsi qu'une subvention de la Région ;

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil départemental au titre du programme de solidarité territoriale avec un taux de 20%.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total	**370 100 €**
DETR	129 535 €
Bien vivre en Bretagne (Région)	60 715 €
Fonds de concours (GMVA) :	30 000 €
PST (Département)	74 020 €
Autofinancement	75 830 €

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215602053-20260414-2026_027-DE

Après en avoir délibéré les membres du Conseil :

- **Adopte** le nouveau plan de financement exposé
- **Autoriser** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du programme solidarité territoriale auprès du département

Adopté à l'unanimité

Fait à Saint-Armel le 14/04/2026
Le Maire
Philippe TREMOUREUX

Secrétaire de séance
Rémi AMAR